



**CONVENTION-CADRE SUR  
LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Distr.  
GENERALE

FCCC/SBI/1995/5  
10 octobre 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE  
Première session  
Genève, 31 août 1995

RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE SUR LES TRAVAUX DE  
SA PREMIERE SESSION, TENUE A GENEVE LE 31 AOUT 1995

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION . . . . .	1 - 3	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION . . . . . (Point 1 de l'ordre du jour)	4 - 11	3
A. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	4	3
B. Organisation des travaux de la session . . . . .	5	4
C. Participation . . . . .	6 - 10	4
D. Documentation . . . . .	11 - 12	7
III. ELABORATION ET CALENDRIER D'EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1996-1997 . . . . . (Point 2 de l'ordre du jour)	13 - 17	8

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
IV. AUTRES QUESTIONS DECOULANT DES DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES . . . . . (Point 3 de l'ordre du jour)	18 - 29	9
A. Communications des Parties visées à l'annexe I : rapport intérimaire sur les examens approfondis . . . . .	18 - 21	9
B. Questions relatives au mécanisme financier .	22 - 23	9
C. Questions institutionnelles et budgétaires .	25 - 29	10
V. RAPPORT SUR LES TRAVAUX ET CLOTURE DE LA PREMIERE SESSION . . . . . (Point 4 de l'ordre du jour)	30 - 31	11

AnnexeDécisions

1/SBI.1	Programme de travail . . . . .	12
2/SBI.1	Arrangements entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier . . .	12

## I. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La première session de l'Organe Subsidaire de mise en oeuvre (ci-après dénommé le "SBI") s'est tenue à Genève le 31 août 1995. Elle a été convoquée en application du paragraphe 8 de la décision 6/CP.1 (FCCC/CP/1995/7/Add.1). Le calendrier des réunions du SBI indiqué à l'annexe III de cette décision a cependant été modifié à la suite d'une réunion du Bureau de la Conférence des Parties qui s'est tenue à Bonn le 19 juin 1995. En conséquence, la session prévue pour octobre 1995 a été avancée et s'est tenue au mois d'août.

2. Le Président du SBI, M. Mohamed M. El Ould Ghaouth, a ouvert la session à la 1ère séance, le 31 août 1995. Il a souhaité la bienvenue aux représentants et a proposé que le SBI achève rapidement l'examen des divers points de son ordre du jour afin que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (ci-après dénommé le "SBSTA") dispose d'un peu plus de temps pour mener à bien ses propres travaux. Cette proposition n'a soulevé aucune objection.

3. Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a fait observer que la session qui s'ouvrirait serait une session d'organisation, mais que les suivantes porteraient sur d'importantes questions de fond, les deux principales tâches consistant à examiner l'application de la Convention et à donner régulièrement des avis sur le mécanisme financier. Ces tâches devraient être préparées minutieusement et il faudrait y consacrer le temps voulu.

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 1 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

4. A sa 1ère séance, le 31 août, le SBI a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session.
2. Elaboration et calendrier d'exécution du programme de travail pour 1996-1997.
3. Autres questions découlant des décisions de la Conférence des Parties :
  - a) Communications des Parties visées à l'annexe I : rapport intérimaire sur les examens approfondis;
  - b) Questions relatives au mécanisme financier;
  - c) Questions institutionnelles et budgétaires.
4. Rapport sur les travaux de la session.

B. Organisation des travaux de la session  
(Point 1 b) de l'ordre du jour)

5. A sa 1ère séance, le 31 août, le SBI a approuvé l'organisation des travaux présentée par le Président. Il a été convenu que le SBI essaierait de terminer ses travaux à la fin du premier jour et laisserait le SBSTA disposer du temps restant. Le Président s'est par ailleurs référé aux documents mentionnés aux paragraphes 4, 5 et 6 du document FCCC/SBI/1995/1.

C. Participation

6. Ont participé à la première session du SBI des représentants des 83 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent :

Algérie	Italie
Allemagne	Jamaïque
Antigua-et-Barbuda	Japon
Arabie saoudite	Kenya
Argentine	Koweït
Australie	Liban
Autriche	Lesotho
Bangladesh	Malaisie
Bénin	Maldives
Bolivie	Mali
Brésil	Malte
Bulgarie	Maurice
Burkina Faso	Mauritanie
Canada	Mexique
Chine	Micronésie (Etats fédérés de)
Colombie	Myanmar
Communauté européenne	Népal
Comores	Nigéria
Cuba	Norvège
Danemark	Nouvelle-Zélande
Dominique	Ouganda
Equateur	Ouzbékistan
Espagne	Pakistan
Etats-Unis d'Amérique	Panama
Ethiopie	Pays-Bas
Fédération de Russie	Pérou
Fidji	Philippines
Finlande	Pologne
France	Portugal
Gambie	République centrafricaine
Géorgie	République de Corée
Grèce	République démocratique
Guinée	populaire lao
Hongrie	République populaire
Inde	démocratique de Corée
Indonésie	République slovaque
Irlande	

Royaume-Uni de	Thaïlande
Grande-Bretagne et	Togo
d'Irlande du Nord	Trinité-et-Tobago
Soudan	Uruguay
Suède	Viet Nam
Suisse	Zambie
Tchad	Zimbabwe

7. Des représentants des Etats non parties à la Convention dont les noms suivent ont également assisté à la session en qualité d'observateurs :

Afrique du Sud	Honduras	Niger
Angola	Iran (République	République-Unie
Belgique	islamique d')	de Tanzanie
El Salvador	Madagascar	Sierra Leone
Gabon	Maroc	

8. Les bureaux de l'ONU et les programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Département de la coordination des politiques et du développement durable (DPCSD) (Secrétariat de l'ONU)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT)

9. Les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations apparentées ci-après étaient représentées :

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO/COI)

Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat (GIEC)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Organisation mondiale du commerce (OMC)

10. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Organisations intergouvernementales :

Agence internationale de l'énergie (AIE)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Organisations non gouvernementales :

Alliance for Responsible Atmospheric Policy, Arlington, Etats-Unis d'Amérique

Association française du froid/Alliance Froid Climatisation Environnement, Paris, France

British Fire Protection Systems Association Limited, Kingston-upon-thames, Royaume-Uni

Centre for Business and the Environment, Londres, Royaume-Uni

Climate Action Network UK, Londres, Royaume-Uni

Climate Network Europe, Bruxelles, Belgique

Conseil de la Terre, San José, Costa Rica

Edison Electric Institute, Washington, Etats-Unis d'Amérique

Environmental Defense Fund, Washington, Etats-Unis d'Amérique

Foundation for International Environmental Law and Development, Londres, Royaume-Uni

Global Climate Coalition, Washington, Etats-Unis d'Amérique

Global Industrial and Social Progress Research Institute, Tokyo, Japon

Greenpeace International, Amsterdam, Pays-Bas

Industrial Technology Research Institute, Hsinchu, province chinoise de Taiwan

Institut de recherche sur l'environnement, La Roche-sur-Foron, France

Académie internationale de l'environnement, Conches, Suisse

Chambre de commerce internationale, Paris, France

International Climate Change Partnership, Arlington, Etats-Unis d'Amérique

Conseil international du droit de l'environnement, Bonn, Allemagne

Conseil international des femmes, Paris, France

Union internationale de l'industrie du gaz, Groningen, Pays-Bas

Institut international du froid

Organisation internationale des constructeurs d'automobiles, Paris, France

International Petroleum Industry Environmental Conservation Association, Londres, Royaume-Uni

International Society on Optics Within Life Sciences, Münster, Allemagne

National Coal Association, Washington, Etats-Unis d'Amérique

Natural Resources Defense Council, Washington, Etats-Unis d'Amérique

New Energy and Industrial Technology Development Organization, Tokyo, Japon

ProClim - Swiss Forum for Climate and Global Change, Berne, Suisse

RainForest ReGeneration Institute, Washington, Etats-Unis d'Amérique

Stockholm Environment Institute, Stockholm, Suède

Tata Energy Research Institute, New Delhi, Inde

The Climate Council, Washington, Etats-Unis d'Amérique

The Woods Hole Research Center, Woods Hole, Etats-Unis d'Amérique

Verification Technology Information Centre, Londres, Royaume-Uni

World Coal Institute, Londres, Royaume-Uni

Wuppertal Institute for Climate, Environment and Energy, Wuppertal, Allemagne

WWF-International, Gland, Suisse.

#### D. Documentation

11. A sa première session, le SBI était saisi des documents ci-après :

FCCC/SBI/1995/1            Ordre du jour provisoire annoté

FCCC/SBI/1995/2            Projet de programme de travail

FCCC/SBI/1995/3            Projet de Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial

FCCC/SBI/1995/3/Add.1    Information sur les mesures pertinentes prises par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial

FCCC/SBI/1995/4            Ressources extrabudgétaires nécessaires au secrétariat intérimaire en 1995

FCCC/SBI/1995/L.1      Projet de décision sur le point 3 b) de l'ordre du jour présenté par le Président : arrangements entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier

FCCC/SBI/1995/L.2      Projet de décision relatif au point 2 de l'ordre du jour présenté par le Président : programme de travail

12. Les documents ci-après étaient également disponibles :

FCCC/SBI/1995/7  
et Add.1      Rapport de la Conférence des Parties sur sa première session, tenue à Berlin du 28 mars au 7 avril 1995

FCCC/SBI/1995/INF.1      Répartition des tâches entre les organes subsidiaires créés par la Convention

FCCC/SBI/1995/Misc.1      First communications from Parties not included in annex I to the Convention.

III. ELABORATION ET CALENDRIER D'EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL,  
1996-1997  
(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

13. A sa 2ème séance, le 31 août, le SBI a débattu du point 2. Pour ce faire, il s'est fondé sur les documents FCCC/SBI/1995/2 et FCCC/SB/1995/INF.1, élaborés par le secrétariat.

14. Des déclarations ont été faites au titre de ce point de l'ordre du jour par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres. Le représentant de Climate Action Network UK a fait une déclaration au nom des organisations non gouvernementales de défense de l'environnement.

2. Conclusions

15. Après avoir examiné le texte présenté par le Président (FCCC/SBI/1995/L.2), le SBI a adopté à sa 2ème séance, le 31 août, une décision dont le texte est reproduit dans l'annexe I du présent rapport.

16. Le SBI a approuvé la répartition des tâches avec le SBSTA suggérée par le secrétariat dans son document FCCC/SB/1995/INF.1.

17. Le SBI a décidé que pour éviter les doubles emplois, il reviendrait au SBSTA de s'occuper de la coopération entre les organes subsidiaires de la Convention et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sans préjudice du paragraphe 6 de la décision 6/CP.1.

IV. AUTRES QUESTIONS DECOULANT DES DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES  
(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Communications des Parties visées à l'annexe I :  
rapport intérimaire sur les examens approfondis

1. Délibérations

18. A sa 1ère séance, le 31 août, le SBI a examiné au titre du point 3 a) le rapport intérimaire sur les examens approfondis des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Pour ce faire, il s'est fondé sur le document FCCC/SB/1995/1 établi par le secrétariat.

19. Des déclarations ont été faites au titre de cet alinéa du point 3 par 16 Parties, dont une a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et une autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

2. Conclusions

20. Comme suite à ses délibérations, le SBI est parvenu, à la même séance, à un accord sur la conclusion ci-après concernant le point a).

21. Le SBI a pris note du rapport intérimaire sur les examens approfondis publié sous la cote FCCC/SB/1995/1 et il a prié le secrétariat de lui soumettre des rapports d'examen à ses sessions ultérieures à mesure qu'ils seraient disponibles.

B. Questions relatives au mécanisme financier

1. Délibérations

22. Le SBI a examiné cet alinéa du point 3 à sa 2ème séance, le 31 août. Il était saisi du document FCCC/SBI/1995/3 relatif au Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du document FCCC/SBI/1995/3/Add.1 qui contenait des renseignements sur les mesures pertinentes prises par ce conseil. Ces deux documents avaient été établis par le secrétariat.

23. Des déclarations ont été faites au titre de cet alinéa du point 3 par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres. L'observateur du Fonds pour l'environnement mondial a répondu aux questions concernant les activités de ce fonds.

2. Conclusions

24. Comme suite à ses délibérations, le SBI a adopté à sa 2ème séance, le 31 août, une décision et une recommandation destinées à la Conférence des Parties et reproduites à l'annexe II au présent rapport.

## C. Questions institutionnelles et budgétaires

### 1. Délibérations

25. Le SBI a examiné cet alinéa du point 3 à sa 1ère séance, le 31 août. Il était saisi d'une note sur les ressources extrabudgétaires nécessaires au secrétariat en 1995 (FCCC/SBI/1995/4) qui a été présentée par le Secrétaire exécutif.

26. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres. Le représentant de l'Uruguay a informé le SBI que son gouvernement était prêt à appuyer des activités menées dans la région de l'Amérique du Sud pour appliquer la Convention.

27. Le Secrétaire exécutif a noté que, compte tenu des fonds limités disponibles, seules les Parties appartenant à la catégorie des pays les moins avancés ou des petits Etats insulaires remplissant les conditions requises avaient pu bénéficier d'un concours financier du secrétariat pour participer à la session. Il a demandé que des contributions supplémentaires soient versées pour permettre au secrétariat d'offrir une aide financière à un représentant de chaque partie admise à en bénéficier. Plusieurs délégations ont fait part de leurs préoccupations à ce sujet.

28. La délégation allemande a informé le SBI qu'elle avait augmenté la contribution de son gouvernement pour financer la participation de pays en développement. Le Secrétaire exécutif a exprimé ses remerciements.

### 2. Conclusions

29. Comme suite à ses délibérations, le SBI, à sa 1ère séance, le 31 août,

a) A pris note des ressources extrabudgétaires nécessaires pour le restant de l'année 1995 pour le Fonds spécial de contributions volontaires aux fins de la participation et le Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation (FCCC/SBI/1995/4) et a invité les Parties et le secrétariat à redoubler d'efforts pour mobiliser ces ressources;

b) A invité toutes les Parties à la Convention à verser sans retard l'intégralité de leurs contributions au budget administratif de base exigibles le 1er janvier 1996 ainsi que des contributions volontaires pour couvrir les autres besoins de financement en 1996, et à ne négliger aucune occasion d'effectuer leurs versements avant la date d'échéance;

c) A pris note des importantes questions institutionnelles et budgétaires que l'Assemblée générale devrait examiner à sa cinquantième session comme suite aux décisions prises par la Conférence des Parties à sa première session et a invité les Parties à contribuer à faire en sorte que l'examen de ces questions par l'Assemblée aboutisse à des résultats satisfaisants;

d) A recommandé dans ce contexte, compte tenu du volume de travail découlant des décisions de la Conférence des Parties, de demander à l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, de lui accorder deux semaines supplémentaires de réunion en 1997 en sus des 10 semaines envisagées dans les décisions 5/CP.1 et 17/CP.1 pendant l'exercice biennal 1996-1997;

e) A pris note des informations communiquées par le Secrétaire exécutif comme suite au paragraphe 3 de la décision 14/CP.1, au sujet de l'imputation des frais généraux sur le budget de la Convention et elle l'a invité à mener à bonne fin les consultations qu'il avait à ce sujet avec le Département de l'administration et de la gestion de l'ONU sur la base qu'il avait indiquée et en tenant compte des besoins supplémentaires en personnel administratif résultant du transfert du secrétariat de la Convention à Bonn;

f) A prié le Secrétaire exécutif d'élaborer, en vue de les soumettre à l'examen du Bureau de la Conférence des Parties, des propositions concernant les moyens d'utiliser plus efficacement le temps alloué aux réunions et portant en particulier sur la programmation des réunions du SBI et du SBSTA au cours d'une même session;

g) A prié le Secrétaire exécutif de communiquer des informations sur les éventuelles incidences financières des propositions dans des documents du secrétariat.

V. RAPPORT SUR LES TRAVAUX ET CLOTURE DE LA PREMIERE SESSION  
(Point 4 de l'ordre du jour)

30. A sa 2ème séance, le 31 août, le SBI, compte tenu de la brièveté de la session, a prié le rapporteur d'établir le rapport de la session sous la conduite du Président et avec le concours du secrétariat et d'y faire figurer les décisions et conclusions adoptées pendant la session.

31. Après avoir remercié les participants de leur coopération constructive, le Président a prononcé la clôture de la première session du SBI.

Annexe

Décision 1/SBI.1

Programme de travail

L'Organe subsidiaire de mise en oeuvre,

Rappelant la décision 6/CP.1 prise par la Conférence des Parties à sa première session,

Ayant examiné le document FCCC/SBI/1995/2 établi par le secrétariat au sujet du projet de programme de travail,

Prenant en considération les vues exprimées par les délégations,

1. Adopte le projet de programme de travail;
2. Prie le secrétariat de modifier le calendrier d'exécution du programme de travail en fonction des résultats de la première session de l'Organe de conseil scientifique et technologique;
3. Décide de revoir le programme de travail à la session précédant immédiatement la deuxième session de la Conférence des Parties.

Décision 2/SBI.1

Arrangements entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier

L'Organe subsidiaire de mise en oeuvre,

Rappelant l'article 11.3 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

Rappelant également la décision 10/CP.1 que la Conférence des Parties a prise à sa première session et dans laquelle elle priait le secrétariat d'établir, en consultation avec le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial et compte tenu des observations formulées à la septième session du Comité intergouvernemental de négociation, un projet d'arrangements qui serait soumis à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre à sa première session pour examen et à la Conférence des Parties à sa deuxième session pour adoption,

Ayant examiné le projet de Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial, élaboré par le secrétariat en consultation avec le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial et approuvé par le Conseil de ce fonds à sa cinquième session (FCCC/SBI/1995/3),

1. Recommande que la Conférence des Parties adopte le projet de décision ci-après et le projet de Mémoire d'accord qui y est annexé, sous réserve des modifications rédactionnelles nécessaires;

2. Demande au secrétariat de la Convention et à celui du Fonds pour l'environnement mondial d'élaborer conjointement l'annexe du Mémoire d'accord sur les procédures destinées à faciliter la détermination conjointe sous une forme prévisible et identifiable du montant des moyens financiers nécessaires et disponibles pour appliquer la Convention et de la façon dont ce montant sera périodiquement revu, comme indiqué au paragraphe 9 du Mémoire;

3. Décide d'examiner l'annexe susmentionnée après son adoption par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial et avant son adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session.

PROJET DE DECISION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Arrangements entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier

La Conférence des Parties,

Rappelant l'article 11.3 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

Rappelant en outre sa décision 9/CP.1 sur le maintien des dispositions transitoires visées au paragraphe 3 de l'article 21 de la Convention,

Ayant examiné la recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre,

1. Prend note du paragraphe 5 de la section III a) de l'additif au rapport de la Conférence des Parties sur sa première session, dans lequel il est dit que la Conférence devrait recevoir et examiner, à chacune de ses sessions, un rapport du Fonds pour l'environnement mondial;

2. Adopte le Mémoire d'accord annexé à la présente décision \*/;

3. Autorise le Secrétaire exécutif à conclure en son nom un arrangement avec le Directeur du Fonds pour l'environnement mondial sur la base du texte approuvé par la Conférence des Parties et à rendre compte à cette dernière des résultats de cette démarche.

---

\*/ Voir le document FCCC/SBI/1995/3 ainsi que l'annexe qui doit être élaborée et adoptée et fera partie intégrante de ce mémoire.